Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - 16, rue de la République -Tél. M2 58.72

2ème année .... N° 23 .... 21 Juillet 1954

AVERTISSEMENT

CARPOCAPSE — Toutes zones

Par suite des sorties massives de papillons actuellement observées, il convient d'assurer la protection des fruits par un traitement immédiat.

INFORMATION

MOUCHE DES FRUITS

La lutte contre ce parasite est difficile surtout autour des villes, des agglomérations où les fruits véreux ne sont pas incinérés et sont jetés avec les ordures.

Chaque fruit véreux peut être parasité par 8 - 10 larves qui donneront rapidement autant de nouvelles mouches.

Les mouches commencent à pondre 18 jours avant la maturité des fruits.

Les traitements consistent en pulvérisations abondantes, effectuées à haute pression, des fruits et du feuillage.

Utiliser des insecticides à base de :

	D.D.T. - poudre mouillable	- 250 grs de	matière active sont nécessaires
ou	D.D.T. - émulsion	- 150 grs de	" " " "
ou	Parathion	- 20 grs de	" " " "
ou	Oléo parathion	- 20 grs de	" " " "

Pour être efficaces, les traitements doivent être effectués sur des surfaces importantes; la protection des fruits de quelques arbres seulement est illusoire.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé
des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République-Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND. Autor. du 23/I/53-

P61

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 2I Juillet 1954

EUDEMIS.

NOTE N° IO

PYRENEES ORIENTALES.

D'après les renseignements parvenus à l'Ecole d'Agriculture, le deuxième vol de papillons d'Eudémis se poursuit actuellement en Roussillon, notamment dans la région de Latour de France et celle de Caramany où il paraît important.

L'exécution d'un traitement avec un produit homologué s'impose donc immédiatement.

AUDE.

Dans le secteur de Capendu, les parcelles exposées aux attaques du parasite devraient être traitées dès le 24 Juillet.

Ces applications demandent à être renouvelées une dizaine de jours après l'exécution de la première opération.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON